

Bachelier en kinésithérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail :

paramed.montignies.kine@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

BIOLOGIE CELLULAIRE			
Code	PAKN1B79KIN	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Maxime VELINGS (maxime.velings@helha.be)		
Coefficient de pondération		30	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité a pour objectif de faire comprendre à l'étudiant la structure et la composition d'une cellule ainsi que son fonctionnement par l'étude de réactions chimiques, de la signalisation cellulaire, de processus biologiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
- 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
- 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**

- 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement l'étudiant aura acquis des connaissances fondamentales en biologie cellulaire. L'étudiant aura une vision globale de la cellule et de son fonctionnement; il identifiera les concepts théoriques pertinents en lien avec la finalité d'une question et explicitera avec un vocabulaire adapté la composition de la cellule et le fonctionnement de celle-ci.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAKN1B79KINA Biologie Cellulaire

30 h / 3 C

Contenu

Partie 1: Introduction et principales caractéristiques des êtres vivants

Chapitre 1: Introduction

Chapitre 2: Propriétés des cellules et des êtres-vivants

Chapitre 3: Notion d'homéostasie

Chapitre 4: Trois niveaux essentiels pour garantir le fonctionnement de l'être-vivant

Chapitre 5: Croissance et division cellulaire

Partie 2: Pour assurer l'homéostasie, 3 concepts ou fonctions essentielles : la compartimentation – la communication et l'excitabilité cellulaire

Chapitre 1: La compartimentation et la relation structure-fonction

Chapitre 2: Communication entre cellules

Chapitre 3: Excitabilité cellulaire

Chapitre 4: Sort intracellulaire des substances captées

Chapitre 5: la mitochondrie : centrale énergétique de la cellule

Chapitre 6: Elaboration et transport des substances à l'extérieur des cellules

Démarches d'apprentissage

Cours magistral illustré par une présentation PowerPoint.

Dispositifs d'aide à la réussite

Un examen blanc est posté après le dernier cours sur la plateforme ConnectED.

Ouvrages de référence

COOPER : La cellule une approche moléculaire, 1999 (de Boeck)

KARP : Biologie cellulaire et moléculaire, 2004 (de Boeck)

RAVEN, Johnson, Mason, Losos, Singer. Biologie , 2011 (de Boeck)

Supports

Le support du cours est constitué des présentations PowerPoint postées sur la plateforme ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie vue en cours magistral.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant

dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).